

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Présents :

M. BETTENCOURT Florian, M. BOUGUET Jean-Claude, M. CHEMIN Marc, M. DEPORTE Eric, M. GIROUARD Daniel, M. LEGRAND Alain, M. LEGRAND Christophe, M. MONCEL Gérard, Mme PELEAU Sophie, M. THUILLIER Daniel

Procuration(s) :

M. HAUCHARD Guillaume donne pouvoir à M. BETTENCOURT Florian, M. FOYER Patrice donne pouvoir à M. DEPORTE Eric

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. FOYER Patrice, M. HAUCHARD Guillaume

Secrétaire de séance : M. LEGRAND Alain

Président de séance : M. LEGRAND Alain

Gendarme Référent

Monsieur le Maire, indique que Mme Amélie DESENCLOS, est le gendarme référent de la commune, et qu'elle viendra se présenter à une prochaine réunion.

Route du Noir Trou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que M. et Mme CLERET, habitants au hameau du Noir Trou, indique que lors des inondations du début de l'année, ils souhaitent apporter un complément d'informations au compte-rendu de réunion suivant : *que la route RD 37 était dégradée, et qu'un motard a chuté, lors des inondations dû à l'ouverture du chemin pour alimenter la carrière située sur la commune de Touffreville-la-Corbeline.*

Contrat de maintenance de l'éclairage public SDE 76

Monsieur le Maire expose ce qui suit : le contrat de maintenance arrive à expiration au 1er octobre 2018, le SDE76 propose de renouveler la convention pour une durée 4 ans et 3 mois (du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2022) pour 2018 cela représentera une somme de 967,03 € et 4 835,16 € environ pour l'année 2019.

C'est l'entreprise GARCZYNSKI qui a le marché.

Les conseillers étudient la proposition. Après discussion, Florian BETTENCOURT et Jean-Claude BOUGUET, demandent un rendez-vous pour voir le détail.

Le renouvellement sera validé après ce rendez-vous.

Nomination d'un délégué suppléant au Parc Régional des Boucles de la Seine Normande suite à la démission de Mme MIEUSEMENT

Monsieur le Maire expose ce qui suit : suite à la démission de Mme MIEUSEMENT, il n'y pas délégué suppléant pour le représenter au réunion en cas d'absence, le parc demande la nomination d'un suppléant.

Monsieur Eric DEPORTE se propose, le conseil municipal à l'unanimité des présents le nomme délégué suppléant.

Frais de scolarité 2018/2019

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Un élève domicilié à Allouville est scolarisé à Louvetot information dite à la dernière réunion du conseil municipal. Cet enfant aurait dû réintégrer son école à Allouville, mais les parents ont refusé. Plusieurs réunions ont eu lieu avec M. le Maire d'Allouville et M. FEREOLE inspecteur, pour trouver une solution et un terrain d'entente pour la participation financière.

La famille acceptait de régler à la commune de Louvetot la somme de 634 €, mais M. FEREOLE n'y est pas favorable. M. TERRIER, Maire d'Allouville propose la somme de 550 €, cette somme a été votée pour les enfants extérieurs à Allouville, et scolarisés à Allouville (pour les communes de Bois-Himont et Valliquerville).

Discussion a lieu : Florian BETTENCOURT et Daniel GIROUARD, sont contres que cet enfant soit scolarisé à Louvetot, même avec une participation financière.

Monsieur le Maire propose de voter :

10 Présents + 2 procurations : 12 VOTANTS

LA SCOLARISATION A LOUVETOT AVEC UNE PARTICIPATION FINANCIERES DE 550 €

POUR : 7

CONTRE : 3

ABSTENSION : 2

A la majorité des présents le conseil municipal accepte la scolarisation avec une participation financière de la commune d'Allouville-Bellefosse de 550 €

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Anvéville participe aussi pour 2 enfants et il propose la participation financière de 550 € pour chaque enfant et pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité des présents.

D'autre part 1 enfant de Louvetot est scolarisé à Caudebec en Caux et un de cette commune est scolarisé à Louvetot, pas de participation demandée, entente entre les 2 maires.

Demande entrées charretières parking du stade(M. Roger DAVID et M. Claude LFEVRE)

Monsieur le Maire, informe que ces 2 propriétaires demandent une entrée par le parking du stade, Monsieur le Maire propose de délivrer une autorisation par arrêté en indiquant : sauf les samedis, dimanches, jours fériés, foire St Barnabé et autres manifestations sur le parking du stade.

Discussion a lieu, et le conseil municipal valide à la majorité des présents cette proposition.

Chemin St FARRAUD (hameau du Noir Trou)

Monsieur le Maire informe que par jugement la SCI les Verdures a l'autorisation de mettre l'électricité dans sa propriété. (dossier qui dure depuis 1997)

Le chemin mitoyen avec la commune de Touffreville la Corbeline a été classé en chemin de randonnée en 2017 sur le secteur CCRY, mais en 2010 par délibération, à Louvetot, ce chemin n'est pas classé.

Monsieur le Maire propose de le céder gratuitement à Touffreville la Corbeline. Monsieur le Maire est chargé de se renseigner.

Réflexion sur les travaux accès des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire informe que suite à une réunion en Préfecture sur les finances de la commune il a été évoqué à savoir si la commune pourra effectuer les travaux, par rapport à un dossier qui a été déposé en 2015, l'accord de subvention devant se terminer en juillet 2019. Afin de mettre à jour ce projet Monsieur le Maire, propose de faire appel à M. AUVRAY, architecte à Louvetot.

Un rendez-vous est prévu le jeudi 27 septembre 2018 à 18 h à la mairie, la commission des travaux y est invitée.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de prolongation pour la subvention et le dossier AP'AD

Limitation de vitesse sente de la Vierge et Chemin du Pied de Loup

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des riverains se sont plaints de la vitesse de certains automobilistes dans la sente de la Vierge, et après conseil de la police municipale, il est possible de limiter cette sente à 30 km/h. La pose d'un ralentisseur a été évoqué : le cout est de 7 000 € à la charge de la commune.

Monsieur GIROUARD, demande que la sente du Pied de Loup soit limitée aussi à 30km/h
Le conseil municipal valide à la majorité des présents la vitesse de 30 km/h pour ces deux sentes.

Nouveau compteur électrique : LINKY

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Un résident de Louvetot a déposé un dossier pour que le conseil municipal interdise le changement des compteurs électriques actuels en compteur appelé LINKY chez les usagés du territoire de la commune.

Monsieur le Maire a rencontré un attaché territorial ENEDIS, qu'il lui a donné les informations suivantes :

Pas de WIFI

Courant porteur en ligne

Changement gratuit

Plus de relevé chez les particuliers

L'abonné n'est pas propriétaires du compteur mais ENEDIS

Obligation de le changer

Transmission des annexes et pas des données

Relève en temps réel

L'arrêté de la commune de Blagnac a été annulé par le Tribunal Administratif

Pas de changement de contrat

En cas de surtension le compteur se coupe pour protéger les installations

Application sur le téléphone possible

Ces informations seront mises sur le site de la commune.

Situation financière de la commune réunion en Préfecture et adhésion aux Maires

Ruraux

Monsieur le Maire expose ce qui suit : La préfecture a organisé une réunion, car la commune a été détectée dans le réseau alerte pour le budget, M. Eric DEPORTE adjoint et Mme Maïté BREUQUE, Secrétaire de Mairie étaient également présents.

Monsieur le Maire a donné les informations suivantes que depuis 2015 la commune avait perdu 285 659 € de dotations de l'état.

Monsieur BETTENCOURT, soulève la hausse des charges du personnel de 30 % (analyse financière de Mme COUTURIER, Trésorière), et s'interroge sur le fait de l'utilité de la création d'un poste d'agent d'entretien supplémentaire en 2016 Monsieur le Maire lui répond que oui c'est nécessaire.

D'autre part, sur l'analyse financière, Monsieur le Maire indique que le nombre d'habitants est faux, et donc fausse les calculs.

Pour défendre notre dossier auprès de la Préfecture Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des Maires Ruraux coût : 115 € /an

Le conseil à la majorité des présents accepte.

Délibération suppression de l'exonération de la Taxe Foncière

Taxe foncière sur les propriétés bâties - suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal après avoir voté :

Monsieur le Maire propose de voter :

10 Présents + 2 procurations : 12 VOTANTS

POUR la suppression : 10

CONTRE : 2 (Daniel GIROUARD et 1 procuration)

Décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne :

Tous les immeubles à usage d'habitations achevés à compter du 1^{er} janvier 2019

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pose d'une urne funéraire sur un caveau familial

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Une personne souhaite seller une urne funéraire sur le caveau familial, après renseignements auprès des pompes funèbres BURETTE, il est possible de le faire, en changement le règlement du cimetière, et une taxe pourra être demandée. Monsieur le Maire propose 110 €

Après discussion le conseil municipal donne son accord, et à la majorité des présents valide la taxe de 110 € idem que pour une dépose d'urne dans un caveau familial.

Informations

- Travaux d'aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour de la déchetterie à Maulévrier et RD 131 réunion publique à Maulévrier le 09 octobre 2018
- Travaux de mise en conformité de l'assainissement cour de l'école terminés, changement de la porte de la classe de Mme LUCE terminé.
- Vandalismes dans les abribus en août, Monsieur le Maire avait pris un arrêté pour les fermer
- Barrières fermées au multisport durant la journée pendant l'école.
- Nomination du gendarme Frédéric TARDY à Yvetot,
- Fauchage des routes fin septembre
- Nouveau logo du conseil général de la Seine-Maritime
- Jury des jardins fleuris départemental a attribué à la commune le titre de Grand Prix Spécial
- Syndicat scolaire jusqu'au 31 juillet 2019, après les secrétariats de mairie auront une régie pour les paiements des cartes scolaires, et seront en relation avec la Région, pour les démarches
- Enfouissement réseau route de l'ancien moulin en cours
- Subvention FAL décision en octobre
- Route de la Brasserie, tous les propriétaires ont donné leur accord pour l'élargissement en partie
- Défense incendie : Touffreville la Corbeline mettre une BI au chemin du bourg Hautot
- TP BAT souhaite un agrandissement à sa maison, pour se faire il doit homologuer sa mare par les pompiers
- Résidence du bourg, en attente des résultats des recherches archéologiques, pour pouvoir commencer les travaux.

le 27 septembre 2018

Fait à LOUVETOT
Le Maire,

